

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 15

présenté par
Mme Le Callennec

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« au besoin en activant le dispositif transcompétences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif « transcompétences » est une démarche (développée par la maison de l'emploi de Rennes) qui permet le repérage, par un questionnaire informatisé, des compétences transversales et transférables des personnes ou des collectifs de production, et la comparaison avec les besoins de l'entreprise. Ce dispositif permet notamment au salarié de valoriser ses compétences par rapport à un secteur d'activité, un poste donné au regard des compétences transversales.

Cet amendement vise donc à permettre la promotion d'un dispositif qui fonctionne.